**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2017**

L’an deux mille dix sept à 20 heures 30 le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

Presents : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET- Dominique

 SWINNEN-GHANAI- Fiona TEISSONNIERE

 Mrs Francis MAURIN-Jose-Marie CARNEO-Philippe MANOEL-Jean-Noël ROLAND

 Raymond SICHI

ABSENT EXCUSE : Mr Serge BARTHELEMY

PROCURATION : Mr BARTHELEMY Serge à Mme FLUCK Lise-Marie

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l’unanimité

**1-ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d’EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF -2016**

Mr le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L224-5, la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d’eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l’assemblée dans les 9 mois suivant la clôture de l’exercice et faire l’objet d’une délibération. Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics et de l’assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

* **ADOPTE** le rapport cité en objet
* **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
* **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibératon sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr)
* **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**2-LITIGE COMMUNE/SOGETEL –Porte détériorée EHPA**

Mr le Maire informe le Conseil municIpal qu’en date du 31 mars 2017, le Groupe SOGETREL sis à NIMES, détache une équipe pour des réparations téléphoniques à la Maison de retraite «  Les Jardins »

Suite à une mauvaise manœuvre, l’équipe d’intervention a détériorée une porte et fait voler en éclat un verre isolant, mais, est partie sans indiquer les renseignements de base afin de pouvoir joindre le groupe SOGETREL, et dresser un constat à l’amiable.

Mr le Maire informe que l’Agence a été appelée à plusieurs reprises sans obtenir un résultat.

Il précise que cette porte doit être changée dans les meilleurs délais, son remplacement fera l’objet d’une facturation par un titre de recettes à l’ordre de SOGETREL, correspondant au montant du devis dressé par la SARL VALBOIS s’élevant à 2.515,20 € TTC

Ouï cet exposé, après avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour faire réaliser les travaux, dans les meilleurs délais, et établir le titre de recette précité.

 71

3**-VENTE TERRAIN EMPRISE FONCIERE ROUTE COMMUNALE N° C 020 ‘Les Jardins’**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2017-025\***

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la cession des terrains cité en objet, desservant le relais de téléphonie mobile SFR, il serait souhaitable d’acquérir la parcelle de terrain section n° C 942, superficie de 6a 61ca appartenant à M. MAURIN Henri.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal excepté Mr le Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote, décide d’acquérir ladite parcelle à l’euro symbolique en l’étude de Maître Jean-Marie PAULET, notaire au Vigan, donne pouvoir à Mme l’Adjointe déléguée, Mme Ysaline LEGRAND ou Mme Lise-Marie FLUCK, ou à M. José-Marie CARNEO pour signer toutes les pièces s’y afférant.

**4-CONVENTION DE PASSAGE DE RESEAUX AEP-EU,ET POSE DE COMPTEURS SUR LES PROPRIETES BATIES BOURG CENTRE**

Mr le Maire informe le Conseil municipal , qu’afin de pouvoir réaliser les travaux cités en objet, des conventions de passage doivent être signées avec le propriété M. MAURIN Henri.

Mr le Maire précise que lesdites conventions doivent faire l’objet d’une parution auprès des Services des Hypothèques, et un acte doit être dressé chez Maître Jean-Marie PAULET, notaire au Vigan.

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal , excepté M .le Maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote, approuve et donne pouvoir à Mme l’Adjointe déléguée Ysaline LEGRAND, ou Mme Lise-Marie FLUCK, ou M. José-Marie CARNEO, pour signer toutes les pièces s’y afférant.

**5-ASSUJETISSEMENT TVA BUDGET PRINCIPAL POUR TRAVAUX D’INVESTISSEMENT BERGERIE A C/ DU 1er JANVIER 2016**

Le Code Général des Impôts prévoit l’assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée des opérations du développement à caractère agricole et commercial.

Il convient d’assujettir à la TVA le budget principal en ce qui concerne les travaux pour les investissement de l’aménagement d’une bergerie et la location des lieux qui en découlent.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal

-entérine l’assujettissement à la TVA précité

-autorise Mr le Maire à accomplir les formalités nécessaires auprès de l’administration fiscale et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

**6-VIREMENT DE CREDIT M 49**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré , décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l’exercice 2017

**Crédit à ouvrir**

Chapitre 23 article 2313 opé. 25 –imm corporelles en cours /constructions 13.172€

 **Crédit à réduire**

Chapitre 23 article 2313 opé.01 imm corporelles en coiurs/constructions -13.172 €

 72

**7 -VIREMENT DE CREDIT M 14**

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil municipal , après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l’exercice 2017

**Crédit à ouvrir**

Chapitre 23 article 2313 opé.49 constructions 5.000 €

**Crédit à réduire**

Chapitre 23 article 2313 opé.36 constructions - 5.000 €

**8-CREATION EMPLOI SAISONNIER –OPERATEUR TERRITORIAL ACTIVITES SPORTIVES**

Comme chaque année, Mr le Maire informe le Conseil municipal qu’il serait souhaitable que le plan d’eau soit surveillé compte tenu de la fréquentation de baigneurs.

Il propose de recruter un opérateur territorial des activités physiques et sportives, à raison de 35 heures de travail /hebdomadaire, il pourrait être rémunéré, vu les responsabilités sur la base de l’indice Brut 471 majoré 411 .

Ouï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

-crée le poste saisonnier précité, sous contrat à durée déterminée, à compter de 2017

-durée de travail 35 heures/hebdomadaire

-rémunération : catégorie C , échelle C2-11ème échelon

QUESTIONS DIVERSES

Critérium des Cévennes

Mr le Maire informe le Conseil municipal des dates de passage du critérium des Cévennes 2017. Trois spéciales sont prévues sur notre village, à savoir :

le vendredi 27 octobre de 15 à 21 heures,

le samedi 28 octobre , matinée et après-midi de 6 heures 15 à 17 heures 30

Une discussion s’engage et de nombreux élus évoquent les risques de débordement du fait que les spectateurs restent plusieurs jours sur les lieux. Des rappels de dégâts sont faits.

Mr le Maire, après avoir contacté au téléphone le responsable de l’ASA , informe le Conseil qu’il n’est pas possible de modifier le passage tel qu’il est présenté, et ce responsable propose de venir avec ses collaborateurs rencontrés les membres du Conseil afin de trouver des solutions satisfaisantes pour les deux parties.

Mr le Maire rappelle au Conseil que le passage du Critérium des Cévennes représente un intérêt économique pour la commune, les commerçants ainsi que tous les acteurs du tourisme.

Mr le Maire appelle au vote : la majorité des membres du conseil déclarent qu’ils ne sont pas contre le rallye mais contre le passage 3 fois. Affaire à suivre

Mr le Maire s’appuyant sur ce résultat de vote informe le Conseil municipal des dispositions qu’il prendra en temps utile.

Etude panneaux solaires Maison Clément pour production d’eau chaude

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la demande du Président du CAES/CNRS, afin de réduire leurs frais de fonctionnement, il serait souhaitable d’engager une étude d’économie d’énergie, notamment par la mise en place éventuellement de panneaux solaires pour la production d’eau chaude.

A ce titre l’attache sera prise avec l’ADEM et le Conseil Régional en vue de subventionner l’étude. Affaire à suivre. 73

TRAVAUX

Mr le Maire fait le point au Conseil municipal pour information, sur certains travaux concernant le CCAS ,

 Consultation lancée pour la réfection du plafond de l’ancienne salle à manger et le salon à la Maison de retraite « Les Jardins »

* Gîte pédestre- il s’agit de mettre en œuvre la pose de carrelages en lieux et place de dalles en ciment, afin d’améliorer le confort , ainsi que l’entretien ménager.

REFORMES RYTHMES SCOLAIRES

Mr le maire informe le Conseil municipal que suite à une réunion d’un Conseil d’Ecoles, il a été transmis que les parents d’élèves étaient favorables à 80 % au retour de la semaine de 4 jours. Ce résultat a permis aux enseignants, association parents d’élèves, responsable du SIRP, et élus communaux d’acter la semaine de 4 jours.

REMERCIEMENTS ET INVITATION

 Mr BOURRELLY remercie Mr le Maire et son Conseil pour l’envoi de condoléances lors du décès de son père

Le Conseil municipal est invité au renouvellement de vœux de mariage des enfants de Mr et Mme DURAND Boris. La cérémonie aura lieu à 16 heures en Mairie ,, le temple et ensuite un apéro sera offert dans le jardin Guillaume

PROBLEME DES ENCOMBRANTS

Ce problème est mis en évidence pour tous les administrés de la Commune. Il ressort de la discussion qu’il faut organiser ce service en mettant à disposition, un jour bien précis, où un agent technique sera chargé de prendre en charge les encombrants au domicile des personnes ayant au préalable fait la demande d’inscription en mairie

INTEVENTION

Mr le Maire donne la parole à Mr Jean Jacques ROLAND , cet administré résident dans le hameau de la Hierle demande des précisions quant au parking existant , devant être revu.

Mr le Maire répond qu’il profitera de la venue d’un géomètre prochainement , afin de matérialiser sur le parking , une aire de retournement, permettant la manœuvre aux véhicules tels que : ambulance , pompiers etc… Affaire à suivre

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE BAR LES TERRASSES

Mr le Maire informe le Conseil municipal que Mr ROBERT Julien, nouveau propriétaire du Bar «  Les Terrasses » invite la population ainsi que le Conseil , le 10 juillet 2017 à 18 heures pour le pot de bienvenue

FIBRE OPTIQUE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que pour le haut débit la fibre optique a été activé et nous devrions rencontrer moins de problèmes et recevoir des instructions afin d’accéder à ce Haut Débit.

74

 Fin de séance à 22 heures 15

1. RPQS Eau Potable – Assainissement collectif 2016 041-042 -2017
2. Litige Commune/ Sogetel 043-2017
3. Vente terrain N° C020 Les Jardins Maurin H. /Cne 044-2017
4. Convention passage aep-eu Maurin H / Cne 045-2017
5. Assujetissement TVA- Bergerie 046-2017
6. Virement de crédit M 49 047-2017
7. Virement de crédit M 14 048-2017
8. Création emploi activités sportives 049-2017

F. MAURIN Y. LEGRAND L.M. FLUCK

J.M. CARNEO S. BARTHELEMY H. LYONNET

P. MANOEL J.N. ROLAND R. SICHI

D. SWIN NEN-GHANAI F. TEISSONNIERE

75